

Résultats des affectations AFFELNET des élèves de 3^{ème} du Collège Charlemagne

Le 29 juin 2011, à l'issue du premier tour d'affectation d'AFFELNET, les 143 élèves de 3^{ème} du collège Charlemagne ont reçu leur affectation.

Le tableau ci-dessous dresse par lycée d'affectation, le nombre d'élèves affectés. Les données présentées sont pour certaines des données réelles (nombre d'enfants affectés par lycée, moyenne nécessaire) d'autres sont des données approchées (enfants bénéficiant d'un bonus¹ en tant que boursier ou pour fratrie).

Enfin, les établissements ont été ordonnés en fonction d'un ordre de préférence basé à la fois sur les moyennes nécessaires pour y être affecté, de la proximité géographique du collège Charlemagne et du nombre d'enfants affectés.

Ordre de préférence	Lycée d'affectation	Nombre d'enfants affectés (dont enfants bénéficiant d'un bonus)	Moyenne requise pour les enfants sans bonus	Moyenne requise pour les enfants avec bonus
HC	Henri IV – Louis Legrand	8 (2 ²)	17,2 à 18,7	
Groupe 1	Charlemagne	47 (8)	15,2 à 18,4	13,0 à 15,0
Groupe 2	Victor Hugo	6 (1)	15,1 à 17,1	12,7
	Sophie Germain	11 (8)	15,3 à 15,7	12,5 à 15,0
Groupe 2B	Hélène Boucher	12 (?)	15,0 à 17,4	
Groupe 4	Turgot	13(?)	13,1 à 14,7	11,6 à 13,6
	Maurice Ravel	7 (3)	13,7 à 14,5	
	Arago	3	14,0 à 14,3	
Groupe 5	Dorian	8	11,1 à 14,1	
	Auguste Renoir	3	12,5 à 15,1	
Groupe 6	Simone Weil	5	12,1 à 14,0	
	Voltaire	3	12,2 à 13,1	
	Montaigne	1	13,1	
Groupe 7	Elisa Lemonier	2	10,9 et 11,7	
	Paul Valéry	1	11,5	
	Pierre Lescot (2 ^e Pro)	1	11,5	
	Théophile Gautier (2 ^e Pro)	2	9,9 et 10,0	
	Sans affectation	5	8,9 et 13,1	
	Redoublements	1	10,4	
	Autres académie	2	12,8 et 16,5	
	Ecole Boule	2	15,1 et 15,9	
	TOTAL	143 (>20)		

¹ La distinction entre les bonus de boursier (représentant schématiquement une gratification de 10 points sur la moyenne générale) et de fratrie (représentant schématiquement une gratification de 2,5 points sur la moyenne générale) ne nous a pas été communiquée précisément. Toutefois, l'un comme l'autre, ces bonus ont un impact important sur les possibilités d'affectation qu'ils offrent aux enfants en bénéficiant. A titre d'illustration en classant les 143 enfants par ordre décroissant en fonction de leur moyenne générale. Etre boursier au collège Charlemagne permet de bénéficier d'un rehaussement de son classement de 143 places. Le Bonus de Fratrie permet le rehaussement de son classement de l'ordre de 40 à 55 places en fonction de la moyenne obtenue. Exemples : un enfant à 16 de moyenne gagne environ 40 places : il passe de la 45^e à la 2^e place. Un élève qui a 14 de moyenne en gagne environ 50, il passe de la 85^e à la 35^e place.

² L'affectation de ces 2 enfants boursiers est un choix effectué par les équipes pédagogiques des deux établissements concernés et non pas la conséquence d'un bonus accordé par AFFELNET.

8 élèves ont été affectés dans l'un des deux grands lycées nationaux (hors protocole AFFELNET), 47 élèves ont été affectés au lycée Charlemagne et 17 dans les deux autres établissements de proximité géographique du collège : Sophie Germain et Victor Hugo. Enfin parmi les 71 autres élèves, la majorité d'entre eux ont obtenu une affectation dans les lycées Hélène Boucher, Turgot, Maurice Ravel et Arago.

Les résultats des affectations obtenues par les collégiens cette année sont à priori plus favorables que ceux de 2010. Les moyennes nécessaires semblent même légèrement inférieures à celles de l'année dernière pour être affecté dans la plupart des lycées.

Toutefois, si le résultat semble aussi flatteur, c'est uniquement parce que le protocole d'affectation des collégiens à montrer ses limites. Pour faire face aux aberrations qu'AFFELNET a généré, l'inspection d'académie a expressément demandé au proviseur du lycée Charlemagne d'ouvrir exceptionnellement une classe de 2^{nde} supplémentaire la veille de la publication officielle des affectations générées par AFFELNET afin d'y affecter 35 élèves supplémentaires du collège Charlemagne.

Sans cette classe supplémentaire les lycées d'affectation des élèves du collège et les moyennes nécessaires auraient certainement été plus proches de celles décrites dans le tableau ci-dessous³ :

Ordre de préférence	Lycée d'affectation	Nombre d'enfants affectés (dont enfants bénéficiant d'un bonus)	Moyenne requise pour les enfants sans bonus	Moyenne requise pour les enfants avec bonus
HC	Henri IV – Louis Legrand	8 (2)	17,8 à 18,7	17,2 et 17,2
Groupe 1	Charlemagne	12 (7)	17,6 à 18,4	13,0 à 15,0
Groupe 2	Victor Hugo	6 (1)	17,2 à 17,5	12,7
	Sophie Germain	11 (6)	16,9 à 17,2	12,5 à 15,0
Groupe 2B	Hélène Boucher	12 (?)	16,6 à 17,4	
Groupe 4	Turgot	13(?)	15,6 à 16,6	11,6
	Maurice Ravel	7 (1)		
	Arago	3		
Groupe 5	Dorian	8	15,2 à 15,6	
	Auguste Renoir	3		
Groupe 6	Simone Weil	5	14,1 à 15,0	
	Voltaire	3		
	Montaigne	1		
Groupe 7	Elisa Lemonier	2	13,7 à 14,0	
	Paul Valéry	1		
	Pierre Lescot (2 ^e Pro)	1		
	Théophile Gautier (2 ^e Pro)	2		
	Sans affectation	>35	8,9 et 13,1	
	Redoublements	1	10,4	
	Autres académie	2	12,8 et 16,5	
	Ecole Boule	2	15,1 et 15,9	
	TOTAL	143 (>20)		

³ Cette répartition des élèves du collège a été faite d'une part en réduisant de 35 le nombre d'élèves affectés au lycée Charlemagne et d'autre part, en fonction des contingents de places dans les différents lycées du district attribués à l'issue du 1^{er} tour d'AFFELNET aux élèves du collège.

Le « Classement par groupe de préférence » des établissements a permis de réaffecter les élèves en fonction de leur moyenne et de la « cote supposée » des établissements. Les places disponibles dans chacun des établissements sont celles attribuées aux élèves du collège avant l'ouverture de la classe supplémentaire au lycée Charlemagne.

Dans cette hypothèse, seulement 12 élèves du collège dont 7 bénéficiant d'un bonus auraient été réellement affectés au lycée Charlemagne, 11 l'auraient été à Sophie Germain (dont 6 avec bonus⁴) et 6 à Victor Hugo (dont 1 avec bonus). Ces trois établissements très demandés, situés à « moins d'un jet de pierre du collège » n'intégraient que 29 élèves du collège dont 14 grâce à un bonus. Ainsi, parmi 110 collégiens sans bonus entrant dans le protocole d'affectation AFFELNET⁵, seule une douzaine se serait vue affectée dans le même quartier que celui de leur collège. Les moyennes nécessaires pour ces enfants auraient été supérieures ou égales à 16,9.

Hélène Boucher autre établissement « très demandé », aurait nécessité une moyenne générale supérieure à 16,6. Les établissements du groupe 4 des moyennes supérieures à 15,5, ceux du Groupe 5, plus de 15...

En conclusion, avec une moyenne générale inférieure ou égale à 14, la majeure partie des collégiens de Charlemagne n'aurait certainement pas pu bénéficier d'une affectation au 1^{er} tour d'AFFELNET autre que dans un établissement peu attractif (groupe 7). C'est certainement aux alentours de 40 à 45 élèves (c'est à dire plus d'1/3 des élèves du collège « affectables » dans le district EST de Paris) qui se serait vu proposer soit aucune affectation, soit une affectation en lycée professionnel.

⁴ D'après les informations disponibles, 2 élèves bénéficiant d'un bonus « fratrie » (et 1 affecté au lycée Charlemagne) n'auraient pas eu assez de points pour être affectés dans ces lycées . Avec des moyennes comprises entre 13,5 et 14, ils auraient certainement eu aucune affectation ou obtenu une place dans un établissement du G7

⁵ C'est à dire tout les élèves affectables en 2^e dans le district EST de Paris non bénéficiaires d'un bonus